# **CONDITIONS GENERALES DE VENTE GROUPE >15pers**

#### I/ Réservations

Pour toute réservation, le formulaire fourni devra être obligatoirement rempli, signé et retourné par courrier ou email à Cimes Aventures.

### II/ Acomptes

Les réservations ne sont définitivement prises en compte par Cimes Aventures qu'après versement d'un acompte de 30% du montant global de la réservation lors de l'envoi de votre formulaire. En cas de paiement par mandat administratif, nous adresser un bon de commande de l'organisme payeur.

III/ Versement des acomptes

Les acomptes doivent être réglés par chèque à l'ordre de Cimes Aventures. Les acomptes ne sont pas encaissés.

#### IV/ Confirmation de la réservation

Cimes Aventures vous confirmera votre réservation par email. Si vous n'avez pas reçu votre confirmation de réservation, veuillez nous contacter. Les effectifs devront obligatoirement être confirmés 48h avant la sortie au plus tard.

#### V/ Le jour de la sortie

Le responsable du groupe est prié de se présenter à l'accueil dès son arrivée. En aucun cas Cimes Aventures ne sera responsable du retard du groupe, et des conséquences que ce retard aura sur le déroulement de la journée. En conséquence, il est conseillé d'arriver au minimum 15 min avant l'horaire prévu de votre réservation.

Les repas peuvent être pris sur l'aire de pique-nique aménagée. Nous comptons sur la responsabilité de chacun pour la laisser dans l'état de propreté dans lequel vous l'aurez trouvée. Nous vous proposons aussi un snack et il faut bien penser à nous prévenir pour qu'on puisse vous réserver une table.

Le comportement des élèves reste sous la responsabilité des enseignants et accompagnateurs. Veillez à ne pas les laisser sans surveillance dans le parc.

#### VI/ Règlement du solde

Le solde est exigible le jour de la visite, à l'exception des règlements administratifs ayant généré l'émission d'un bon de commande de l'organisme payeur et transmis lors de la réservation. A la caisse, le responsable peut payer en espèces, carte bancaire, chèque, chèques vacances. Un règlement individuel par participant ne sera pas accepté. Le responsable du groupe prendra soin avant son passage en caisse de vérifier le nombre exact de personnes dans le groupe.

#### VII/ Modification ou annulation de la réservation

#### a) Modification du fait du client

Les demandes de modifications de dossiers confirmés doivent être effectuées par écrit (courrier ou email). Seules sont réputées acceptées les modifications notifiées par renvoi d'une confirmation par Cimes Aventures.

L'effectif indiqué lors de la réservation sera retenu comme base de facturation. Il est toléré jusqu'à 10% d'absents applicable sur l'ensemble de la prestation. Au-delà de ce taux, le reste des personnes non présentes seront facturées sur l'ensemble de la prestation.

#### b) Annulation du fait du client

Toute annulation doit être signalée par courrier ordinaire ou email. Toute annulation fera l'objet d'une facturation dans les conditions suivantes si elle intervient :

# · Jour J et J-1: facturation à 100% · J-2 à J-8 inclus : facturation à 50% · Au-delà de 8 jours : aucune facturation

Si l'annulation de la réservation n'est pas effectuée dans les délais cités ci-dessus, les acomptes seront encaissés et une facture établie selon les conditions ci-dessus vous sera adressée par courrier.

En cas de mauvais temps, la décision d'annulation sera prise le matin même avec le responsable du site. Aucune annulation prise sans notre accord ne sera acceptée.

Dans le cas d'un paiement par mandat administratif ayant généré l'émission d'un bon de commande de l'organisme payeur, ce dernier s'engage à régler la facture qui lui sera adressée.

## VIII/Force Majeure

La direction de Cimes Aventures se réserve le droit d'annuler toute réservation si des événements de force majeure ou de cas fortuits l'y contraignaient, tels que, et sans que cette liste soit exhaustive : grève, incendie, orage, vents violents, impossibilité d'accès, etc. Dans une telle hypothèse, Cimes Aventures peut proposer une autre date de venue sur le site.

#### IX/ Assurance

Cimes Aventures décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature qu'ils soient et, en particulier, incendie et/ou vol, susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériels apportés par les visiteurs. Le signataire du contrat est responsable de tout dommage direct ou indirect que l'un de ses membres pourrait causer à l'occasion de sa présence dans le parc.

Data	٠	/	/ ,	/									
Date		 /		/	٠.		 ٠	٠.	٠		٠		٠

Signature et cachet (avec la mention « lu et approuvé) :